Règlement du concours Juvenes Translatores

INTRODUCTION 2

1. LANCEMENT DU CONCOURS 2

2. INSCRIPTION DES ÉCOLES 2

3. SÉLECTION DES ÉCOLES 4

4. SÉLECTION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES 5

5. JOUR DU CONCOURS 7

6. ÉVALUATION DES TRADUCTIONS 8

7. ANNONCE DES LAURÉATS ET DES ÉLÈVES AYANT REÇU UNE MENTION SPÉCIALE 9

8. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX ET VOYAGE DE TROIS JOURS À BRUXELLES 9

9. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT ET DES INSTRUCTIONS 10

Pour plus d'informations: 10

INTRODUCTION

Depuis 2007, la direction générale de la traduction (DG Traduction) de la Commission européenne organise *Juvenes Translatores*, **un concours de traduction en ligne** destiné aux écoles secondaires de l'Union européenne.

Les **principales étapes du concours** sont les suivantes:

1. Lancement du concours
2. Inscription des écoles
3. Sélection des écoles
4. Sélection et inscription des élèves
5. Jour du concours
6. Évaluation des traductions
7. Annonce des lauréats et des élèves ayant reçu une mention spéciale
8. Cérémonie de remise des prix pour les lauréats, dans le cadre d'une visite de trois jours à Bruxelles

Les instructions et le règlement applicables à chaque étape du concours sont expliqués en détail ci-dessous.

1. LANCEMENT DU CONCOURS

La DG Traduction lance le concours sur son site web officiel consacré au concours Juvenes Translatores. Elle y annonce la date du concours et l'heure exacte à laquelle débute l'épreuve.

Des informations sont également publiées sur les réseaux sociaux:

- Facebook: https://www.facebook.com/translatingforeurope
- Instagram: https://www.instagram.com/translatingforeurope

2. INSCRIPTION DES ÉCOLES

Si votre école souhaite participer, elle doit **s'inscrire** sur la **plateforme du concours** durant la période d'inscription.

Le lien vers la plateforme du concours sera publié sur notre site web officiel consacré à Juvenes Translatores et sur les réseaux sociaux lorsque les inscriptions seront ouvertes. Les inscriptions incomplètes ou effectuées après la date limite ne seront pas acceptées.

Si votre école souhaite participer, elle doit remplir les conditions énumérées ci-dessous.

Seuls les **établissements d'enseignement secondaire** peuvent participer.

Le **concours n'est pas ouvert**:

- aux établissements qui enseignent les langues exclusivement en cours du soir;
- aux organismes dispensant tout autre type de cours de langue qui ne font pas partie du programme de l'enseignement secondaire.

Les écoles doivent:

- être situées dans un **État membre de l'UE**;
- être reconnues par les autorités chargées de l'éducation dans un ou plusieurs États membres de l'UE;
- inscrire **entre 2 et 5 participants, qui doivent être nés au cours de l'année spécifiée sur le site web officiel de Juvenes Translatores**;
- disposer d'un **accès à internet**;
- disposer du **matériel informatique** nécessaire.

Les écoles doivent être inscrites par un enseignant, et non par des élèves. Avant l'inscription, l'enseignant responsable doit avoir obtenu l'accord du **directeur (ou principal) de l'école pour la participation de son établissement**. Il n'est autorisé **qu'une inscription par école**.

Lors de l'inscription, l'école doit indiquer:

- son nom officiel et son adresse;
- le nom de l'enseignant responsable;
- au moins une adresse électronique valable.

Étant donné que **nous communiquerons avec votre école exclusivement au moyen de cette adresse électronique**, il est très important que vous:

- consultiez régulièrement la boîte aux lettres électronique (et occasionnellement le dossier des courriels indésirables); et
- veilliez à ce qu'elle ne soit pas pleine.

L'école doit créer un compte, ayant un nom d'utilisateur et un mot de passe, et remplir les champs requis pour l'inscription. Le nom d'utilisateur et le mot de passe seront nécessaires pour toutes les connexions futures à la plateforme du concours, y compris pour l'accès des participants le jour du concours.

Le nom officiel de votre école doit être indiqué dans son intégralité, en utilisant les majuscules et les lettres et signes diacritiques particuliers requis dans la langue de l'école. Exemple: *Ukmergės Šilės Šilevičiaus gimnazija*. N'utilisez pas d'abréviations.

En s'inscrivant, votre école s'engage à respecter le règlement et les instructions du concours et, si elle est sélectionnée pour y participer, à organiser le concours dans ses locaux à la date indiquée sur le site web officiel de Juvenes Translatores.

Elle doit notamment:

- sélectionner et inscrire **les participants, qui doivent être nés au cours de l'année spécifiée sur le site web officiel de Juvenes Translatores;**
- permettre aux élèves de participer au concours;
- mettre à disposition des installations, du matériel informatique et du personnel appropriés pour le concours;
- veiller à ce que les participants et leurs parents ou tuteurs légaux connaissent et acceptent le règlement et les instructions;
- veiller à ce que l'épreuve se déroule dans des conditions équitables et impartiales;

- si un participant de l'école fait partie des 27 lauréats, lui permettre, ainsi qu'à son enseignant, de s'absenter de l'école pour assister à la cérémonie de remise des prix, dans le cadre de la visite de 3 jours organisée à Bruxelles.

L'école accepte également, dans l'éventualité où elle serait retenue, que son nom soit mentionné sur le site web officiel de Juvenes Translatores.

L'école participante doit également s'assurer qu'elle dispose du matériel informatique nécessaire et que ce matériel fonctionne correctement:

- un ordinateur par participant;
- le clavier correspondant à la langue cible;
- l'ensemble du matériel informatique doit être prêt en temps utile avant le début du concours;
- une connexion internet (au moins 1 Mbit/s);
- exigences techniques pour l'ordinateur:
  - ❖ systèmes d'exploitation:
    - Windows 11 ou version ultérieure
    - macOS 15 ou version ultérieure
  - ❖ navigateurs:
    - Chrome 149 ou version ultérieure
    - Firefox 151 ou version ultérieure
    - Safari 18 ou version ultérieure
    - Edge 148 ou version ultérieure
    - Opera 130 ou version ultérieure

Les navigateurs ne doivent pas comporter de **modules d'extension (plug-ins) supplémentaires** tels que des bloqueurs de publicités ou des correcteurs orthographiques. JavaScript doit être activé.

Les écoles doivent prendre en charge tous les frais locaux liés à l'organisation du concours.

Toute école qui ne respecte pas ces engagements peut être exclue du concours.

3. SÉLECTION DES ÉCOLES

Après la clôture des inscriptions, un **tirage au sort électronique** sera organisé pour sélectionner les écoles qui participeront au concours parmi celles qui se sont inscrites.

Le nombre d'écoles retenues pour chaque État membre correspond au nombre de sièges dont l'État membre dispose au Parlement européen:

État membre	Écoles
Autriche	20
Belgique	22
Bulgarie	17
Croatie	12
Chypre	6
Tchéquie	21

Danemark	15
Estonie	7
Finlande	15
France	81
Allemagne	96
Grèce	21
Hongrie	21
Irlande	14
Italie	76
Lettonie	9
Lituanie	11
Luxembourg	6
Malte	6
Pays-Bas	31
Pologne	53
Portugal	21
Roumanie	33
Slovénie	9
Slovaquie	15
Espagne	61
Suède	21
TOTAL	**720**

Dans le cadre de cette sélection, **les écoles seront comptabilisées dans le quota de l'État membre dans lequel elles sont situées**. Par exemple, l'école espagnole *IES Liceo español* «Luis Buñuel», située en France, est comptabilisée dans le quota de la France.

La **liste des écoles sélectionnées** sera publiée sur le site web officiel de Juvenes Translatores à la fin du mois d'**octobre**. Les enseignants seront informés par courrier électronique.

La sélection est définitive et **ne peut pas être contestée**. Toutefois, si une école sélectionnée se retire du concours ou n'est pas en mesure de participer, et si le temps et les ressources disponibles le permettent, sa place pourrait être réattribuée à l'issue d'un second tirage au sort effectué parmi les écoles de l'État membre concerné. Dans ce cas, la liste publiée sur le site web ne sera pas mise à jour, mais l'école concernée en sera informée directement.

4. SÉLECTION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES

Si votre école est sélectionnée lors du tirage au sort électronique, l'enseignant doit inscrire les noms des participants et les couples de langues qu'ils auront choisis (la langue à partir de laquelle et vers laquelle les participants ont l'intention de traduire) sur la plateforme du concours **dans le délai spécifié sur le site web officiel de Juvenes Translatores**. Chaque école sélectionnée peut inscrire **entre 2 et 5 participants**.

Si l'école n'a pas inscrit entre 2 et 5 participants dans le délai spécifié, nous attribuerons sa place à une autre école participant au tirage au sort. Si, pour une raison quelconque, votre école ne peut pas participer au concours, veuillez en informer les organisateurs le plus rapidement possible.

Ni les participants ni les couples de langues ne peuvent être modifiés une fois le délai écoulé.

Chaque école sélectionnée doit inscrire, sur la plateforme du concours, **entre 2 et 5 participants**, qui doivent:

- être **nés au cours de l'année indiquée sur le site web officiel de Juvenes Translatores**;
- être **inscrits à titre permanent dans l'école**.

La règle de l'année de naissance vise à assurer des conditions égales, compte tenu des divergences entre les systèmes éducatifs des États membres de l'UE.

L'école doit indiquer le **couple de langues** choisi par chaque participant, c'est-à-dire la langue à partir de laquelle et la langue vers laquelle il compte traduire:

- *langue source* = la langue à partir de laquelle il traduit;
- *langue cible* = la langue vers laquelle il traduit.

Les participants sont libres de choisir la langue source et la langue cible de leur traduction parmi les langues officielles de l'Union européenne. Les **langues officielles de l'Union européenne** sont les suivantes:

Bulgare (BG)	Estonien (ET)	Irlandais (GA)	Portugais (PT)
Croate (HR)	Finnois (FI)	Italien (IT)	Roumain (RO)
Tchèque (CS)	Français (FR)	Letton (LV)	Slovaque (SK)
Danois (DA)	Allemand (DE)	Lituanien (LT)	Slovène (SL)
Néerlandais (NL)	Grec (EL)	Maltais (MT)	Espagnol (ES)
Anglais (EN)	Hongrois (HU)	Polonais (PL)	Suédois (SV)

Le choix du couple de langues de chaque participant doit être indiqué durant la période d'inscription des participants sur la plateforme du concours. Veuillez vous assurer que ces informations sont correctement enregistrées, et contacter immédiatement l'organisateur en cas de divergences.

Il est vivement conseillé aux participants de traduire *vers* leur langue maternelle ou leur langue la plus forte. Il doit toutefois s'agir d'une des langues officielles de l'Union européenne figurant dans la liste ci-dessus.

L'école doit informer le ou les parents ou tuteurs légaux de chaque participant de la participation de ce dernier au concours.

Les écoles peuvent définir leurs propres critères de sélection des candidats, à condition que ces critères soient clairs, équitables et non discriminatoires. Si la DG Traduction considère qu'une école a utilisé des critères injustes ou discriminatoires, elle peut exclure cette école du concours.

Les écoles ne doivent exercer aucune discrimination, de quelque nature qu'elle soit, notamment à l'égard des **élèves présentant un handicap**. L'équipe de Juvenes Translatores est consciente qu'il peut être nécessaire de prendre certaines dispositions pour permettre à des élèves présentant un handicap de participer au concours dans des conditions équitables et égales. Si de telles dispositions sont susceptibles de contrevenir au règlement, veuillez contacter l'équipe de Juvenes Translatores pour obtenir son accord préalable, en décrivant la situation et les dispositions proposées — par exemple, si le handicap d'un élève influe sur sa vitesse de frappe et qu'il a besoin de davantage de temps.

La DG Traduction veillera à ce que toutes les données à caractère personnel reçues dans le cadre du concours Juvenes Translatores soient traitées conformément aux règles

applicables en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur la protection des données à caractère personnel figurent dans la déclaration relative à la protection de la vie privée de Juvenes Translatores.

5. JOUR DU CONCOURS

Le concours de traduction doit avoir lieu dans les locaux de l'école et se dérouler simultanément dans toutes les écoles participantes, à la date et à l'heure spécifiées sur le site web officiel de Juvenes Translatores.

Les participants doivent se connecter simultanément sur la plateforme du concours avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe (que l'enseignant responsable aura reçus par courrier électronique après les avoir inscrits).

Une fois connectés, les participants verront immédiatement s'afficher à l'écran le texte source dans la langue qu'ils ont choisie. Ils pourront alors saisir leur traduction dans le cadre situé à côté de ce texte. **Pendant qu'ils traduisent, ils doivent penser à sauvegarder régulièrement le texte de leur traduction.**

L'école doit veiller à ce que l'environnement informatique fonctionne correctement et doit tout mettre en œuvre pour que le concours se déroule dans des conditions équitables et impartiales.

Les écoles sont responsables de l'organisation physique des concours dans leurs locaux, y compris de toutes les modalités pratiques le jour du concours, c'est-à-dire:

- réunir les participants sur le lieu du concours;
- veiller à ce que chaque participant dispose du matériel informatique et de la connexion internet nécessaires;
- fournir aux participants leur nom d'utilisateur et leur mot de passe (attribués à chaque participant lors de leur inscription), afin qu'ils aient accès à la plateforme du concours et qu'ils puissent traduire le texte;
- surveiller les participants pendant le concours, notamment pour s'assurer qu'aucune aide ni aucun outil de traduction interdit(e) par le règlement ne soit utilisé(e) (voir ci-dessous);
- veiller à ce que les participants sauvegardent et soumettent leurs traductions à la fin du concours.

Les dictionnaires étant des outils professionnels indispensables, **les participants sont autorisés à utiliser des dictionnaires papier et en ligne**. Les dictionnaires bilingues et monolingues sont autorisés.

Les outils suivants *ne doivent pas* être utilisés:

- vérificateurs orthographiques;
- outils de traduction assistée par ordinateur (TAO);
- traduction automatique (ex.: Google Traduction, DeepL);
- intelligence artificielle (IA).

En cas d'utilisation d'une des aides ou d'un des outils ci-dessus, la traduction concernée sera disqualifiée.

Les participants doivent travailler individuellement (et non en binôme ou en groupe) et sans l'aide de leurs enseignants.

Les traductions doivent être terminées à la fin du temps imparti pour le concours.

En dehors du concours, les écoles sont libres d'utiliser les textes traduits à des fins éducatives, par exemple en organisant un concours interne en parallèle. Les traductions effectuées en dehors du concours ne doivent pas être envoyées à la DG Traduction. La plateforme du concours ne peut être utilisée à cette fin.

Avant que le temps imparti pour le concours soit écoulé, les participants doivent sauvegarder et soumettre leur traduction sur la plateforme du concours. Ils recevront un message automatique confirmant que leur traduction a bien été soumise.

S'ils le souhaitent, les participants peuvent imprimer la traduction. L'enseignant responsable peut également voir les traductions sauvegardées sur la plateforme du concours, sur la page d'aperçu des participants.

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'école n'est pas en mesure d'envoyer les traductions comme indiqué ci-dessus, elle doit envoyer un courriel à DGT-TRANSLATORES@ec.europa.eu afin de recevoir la marche à suivre.

Chaque participant dispose d'un délai de deux heures complètes pour la traduction. Si, pour des raisons techniques, un participant se connecte en retard (jusqu'à 15 minutes après le début de l'épreuve), une durée équivalente au retard doit lui être allouée à la fin de l'épreuve.

Toutefois, si ce retard est supérieur à quinze minutes, vous ne pourrez plus soumettre la traduction sur la plateforme du concours, mais vous devez l'envoyer **immédiatement** par courrier électronique (voir ci-dessus).

En cas de problème technique général au début de l'épreuve, de problèmes de connexion persistants ou d'autres problèmes majeurs pendant le concours, il convient de:

- **rester calme**: nous trouverons une solution;
- **se rendre sur** notre page Facebook pour consulter les éventuelles mises à jour;
- **commencer à traduire en utilisant la méthode de remplacement suivante**:
    - **télécharger les textes sources** qui auront été publiés sur le site web officiel de Juvenes Translatores au début de l'épreuve et
    - **traduire dans Microsoft Word ou une application similaire (de manière électronique, et non sur papier).**

De cette manière, les participants pourront:

- **copier/coller leur traduction** sur la plateforme du concours une fois le problème technique résolu et la soumettre normalement via la plateforme; ou
- **si le problème technique n'est pas résolu avant la fin officielle de l'épreuve,** l'enseignant pourra nous envoyer les versions électroniques des traductions des participants par courriel et l'équipe de Juvenes Translatores les téléchargera.

L'équipe de Juvenes Translatores répondra aux questions et fournira des conseils par courrier électronique dans les meilleurs délais (DGT-TRANSLATORES@ec.europa.eu) à toutes les étapes du concours.

6. ÉVALUATION DES TRADUCTIONS

Chaque traduction sera évaluée par un comité composé de traducteurs et réviseurs professionnels de la DG Traduction.

Ce comité appliquera les mêmes critères que ceux utilisés pour l'évaluation des traductions professionnelles effectuées au sein de la DG Traduction, à savoir:

- précision de la traduction;
- capacité à écrire correctement (grammaire et choix des expressions);
- aisance de l'écriture;
- créativité des solutions choisies.

Le comité peut exclure toute traduction qu'il estime ne pas avoir été produite dans des conditions équitables et impartiales, par exemple s'il apparaît que des outils interdits dans le cadre du concours ont été utilisés.

Au terme de l'évaluation, un deuxième comité présidé par le directeur général de la DG Traduction sélectionnera **la meilleure traduction de chaque État membre de l'Union européenne**. Les décisions des deux comités sont définitives.

Les travaux et les délibérations des comités sont confidentiels. Aucune note individuelle ne sera publiée et aucun commentaire ne sera communiqué concernant des traductions spécifiques.

Des **mentions spéciales** peuvent être attribuées à certains participants dont les traductions sont d'excellente qualité. Les enseignants concernés en sont informés par courriel après l'annonce des lauréats.

Un **certificat de participation** peut être téléchargé pour chaque participant ayant soumis une traduction. Un **certificat** peut également être téléchargé pour l'enseignant ayant organisé le concours dans l'école. Un courriel contenant des instructions supplémentaires sera envoyé à toutes les écoles ayant participé au concours.

7. ANNONCE DES LAURÉATS ET DES ÉLÈVES AYANT REÇU UNE MENTION SPÉCIALE

Chaque année, le concours se déroule à la **fin du mois de novembre** et les lauréats sont annoncés en **février de l'année suivante**. Leurs noms et les traductions primées seront publiés sur le site web officiel de Juvenes Translatores, de même que la liste des participants ayant reçu une **mention spéciale** pour la qualité de leur traduction.

L'annonce peut faire l'objet d'une couverture médiatique.

8. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX ET VOYAGE DE TROIS JOURS À BRUXELLES

Au printemps de la même année, les lauréats, ainsi qu'un maximum de deux parents/tuteurs légaux et un enseignant par lauréat, seront invités à un voyage de trois jours à Bruxelles.

Chaque lauréat présent doit être accompagné d'un ou de deux parents ou tuteurs légaux, qui doivent assumer l'entière responsabilité du lauréat lors de leur voyage à Bruxelles. Dans des cas exceptionnels, si un lauréat participant au voyage ne peut pas être accompagné par des parents ou des tuteurs légaux, un autre adulte autorisé par les parents ou les tuteurs légaux doit accompagner le lauréat et en assumer l'entière responsabilité. Les règles et exigences nationales en matière de déplacements du ou des États membres concernés doivent être respectées.

La Commission organisera et prendra en charge le voyage[1], le logement et certains repas. La Commission ne contractera ni ne paiera aucune assurance couvrant le voyage ou le séjour à Bruxelles, en dehors de l'assurance générale couvrant les visiteurs qui se trouvent dans ses bâtiments. Le lauréat, l'enseignant et le ou les parents/tuteurs qui l'accompagnent devront se munir des documents de voyage nécessaires.

L'équipe de Juvenes Translatores enverra par courriel à l'école de chaque lauréat un formulaire d'autorisation que l'école devra **imprimer, faire signer par l'élève et les autres personnes concernées** (voir ci-dessous) **et renvoyer** à l'équipe de Juvenes Translatores avant la date limite, avec la copie d'une pièce d'identité valide de l'élève.

Le formulaire doit être signé par:

- l'élève;
- son ou ses parents/tuteurs (*si l'élève a moins de 18 ans au moment du voyage à Bruxelles*).

Dans ce formulaire, l'élève et son ou ses parents ou tuteurs conviennent que:

- la traduction est publiée sur le site web officiel de Juvenes Translatores et peut être utilisée en interne par les institutions de l'Union européenne pour de futures formations sur l'évaluation des traductions;
- l'élève sera autorisé à se rendre à Bruxelles pour une visite de trois jours;
- des photos et des enregistrements vidéo de la cérémonie de remise des prix et de la visite à Bruxelles pourront être publiés sur le site web officiel de Juvenes Translatores et sur les réseaux sociaux.

La déclaration relative à la protection de la vie privée de Juvenes Translatores explique de quelle manière les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées, dans le strict respect de la législation en vigueur.

9. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT ET DES INSTRUCTIONS

L'interprétation que fait la DG Traduction du présent règlement ne peut être contestée.

Pour plus d'informations:

- Site web officiel de Juvenes Translatores: https://translation.ec.europa.eu/get-involved-european-language-activities-and-initiatives/juvenes-translatores_en?prefLang=fr
- Facebook: https://www.facebook.com/translatingforeurope
- Instagram: https://www.instagram.com/translatingforeurope
- Adresse électronique de contact: DGT-TRANSLATORES@ec.europa.eu
- Personne de contact pour Juvenes Translatores dans votre État membre d'origine: https://translation.ec.europa.eu/contact-us_en?prefLang=fr

[1] La Commission financera le voyage du lauréat, depuis l'État membre d'origine jusqu'à l'hôtel à Bruxelles, à l'exception des courts transferts comme le taxi de et vers l'aéroport/la gare dans l'État membre d'origine.